

**REPONSE DE  
MONSIEUR PAUL GIACOBBI  
PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**QUESTION ORALE POSEE PAR  
MONSIEUR JEAN-GUY TALAMONI  
AU NOM DU GROUPE  
« CORSICA LIBERA »**

**OBJET : Réforme territoriale.**

Monsieur le Conseiller,

Je partage vos interrogations sur la réforme des collectivités territoriales, instituée par la loi du 16 décembre 2010, et plus particulièrement le volet relatif à l'intercommunalité.

En effet, cette problématique suscite aujourd'hui en Corse des doutes voire des réserves quant à son applicabilité, eu égard entre autre, à la démographie de nos communes et à la pertinence des territoires préconisés.

Dès mon élection à la Présidence du Conseil Exécutif, anticipant en quelque sorte sur ce dossier comme sur d'autres, j'ai souhaité que soit constituée la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires, dont vous êtes d'ailleurs un des membres.

Elle doit être l'instance de proposition des élus de l'Assemblée de Corse, la « matrice » pour paraphraser un Premier ministre dans ces domaines éminemment politiques.

J'observe que dans son calendrier de travail, elle s'est déjà saisie de cette épineuse question et a commencé une série d'auditions d'élus tant en Haute-Corse qu'en Corse du Sud, les 5 mai et 17 juin derniers.

Elle a voulu débiter ses travaux par l'intercommunalité en raison du calendrier d'exécution de la loi qui impose la réalisation des schémas avant le 31 janvier 2011.

Ces auditions, au rang desquels figuraient les Présidents des Communautés d'Agglomération d'Ajaccio et Bastia, les Présidents des deux Associations des maires ainsi que les deux rapporteurs des schémas départementaux de coopération intercommunale, devaient contribuer à éclairer les débats.

Je suis partisan d'une utilisation de notre pouvoir de proposition si tant est que nous en fassions.

Or à ce jour, je parle sous le contrôle du Président Pierre CHAUBON, force est de constater qu'il n'a été relevé que des réserves et des inquiétudes au demeurant fondées sur les ressources et les moyens de l'intercommunalité ainsi que sur l'équilibre territorial.

En revanche, aucune proposition d'aménagement sur les dispositions relatives à l'intercommunalité n'a été notée. Je le regrette.

J'invite donc l'ensemble des membres de la Commission Chaubon à faire des propositions afin que l'Exécutif puisse être à même de vous solliciter dans le cadre d'une délibération spéciale demandant à utiliser notre droit de proposition sur ce point précis.

Je vous remercie.